

# PROJET DE LOI

*autorisant la ratification d'un Accord instituant une fondation européenne (ensemble un Acte final et un Arrangement).*

**(Texte définitif.)**

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :*

---

**Voir les numéros :**

**Assemblée nationale (7<sup>e</sup> législ.) : 1264, 2065 et in-8° 555.**

**Sénat : 309 et 361 (1983-1984).**

### Article unique.

Est autorisée la ratification de l'accord instituant une fondation européenne (ensemble un acte final et un arrangement), signé à Bruxelles le 29 mars 1982, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 27 juin 1984.*

Le Président,

*Signé : ALAIN POHER.*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 1264 A.N. (7<sup>e</sup> législature).